

Table des Matières

1. Generalités	1
2. Définitions	1
3. Officiels	2
4. Description de l'Événement.....	3
5. Conditions d'admission.....	3
6. Participants éligibles	4
7. véhicules éligibles	4
8. Assurance – Déclaration d'indemnisation	4
9. Comportement de l'équipage.....	5
10. Documents standard - Procédures.....	5
11. Contrôles.....	6
12. Déroulement de l'événement.....	7
13. Service - Assistance	8
14. Démarrage - redémarrage	8
15. Résultats - Protestation.....	9
16. Prix – Remise des prix	10
17. Information complémentaire.....	10
18. exemple de Road Book.....	111

1. GENERALITÉS

Application

Ces règles standard doivent être respectées dans toutes les manifestations de régularité qui seront organisées sous l'autorité et le contrôle de la FIVA et serviront de base aux règles d'une ANF et/ou d'un organisateur.

Tout cas non prévu dans ces règles standard sera étudié par La Commission Evénements de la FIVA qui a l'autorité de décider d'une ligne de conduite.

Langue Officielle

Pour les manifestations mondiales et les manifestations FIVA Premier, les langues officielles sont l'anglais ou le français et seul le texte anglais ou français est contraignant.

Pour les autres manifestations de la FIVA, la langue du pays organisateur sera la langue officielle.

Application et interprétation du règlement

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement de l'épreuve et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

Tout cas non prévu par le règlement de l'épreuve pendant le déroulement de l'épreuve sera jugé par le(s) commissaire(s) de l'épreuve et fera l'objet d'une décision.

2. DEFINITIONS

Règlement de l'événement

Document écrit officiel émanant de l'organisateur et ayant pour objet de fixer les détails et les règles applicables à l'événement.

Equipage

Un équipage est normalement composé de deux personnes

Journée

Chaque partie de l'événement, séparée par une halte d'une nuit.

Manche

Chaque partie de l'épreuve :

- entre le début de l'épreuve ou de la journée et le premier regroupement/arrêt.
- entre deux regroupements/arrêts successifs.
- entre le dernier regroupement/arrêt et la fin d'une journée ou l'arrivée de l'épreuve.

Section

Partie de l'itinéraire entre deux contrôles horaires successifs.

Neutralisation

Temps pendant lequel les équipages sont arrêtés par l'organisateur/force majeure pour quelque raison que ce soit.

Regroupement

Arrêt prévu par l'organisateur pour permettre le respect de l'horaire et/ou le regroupement des véhicules encore en course. Le temps d'arrêt peut varier d'un équipage à l'autre

Bulletin

Communication écrite officielle visant à modifier ou à compléter le règlement de l'épreuve. Les bulletins doivent avoir été approuvés par le comité d'organisation avant le début de l'épreuve ou par le directeur de course pendant l'épreuve.

Bulletin de route

Communication écrite officielle visant à modifier ou à compléter le road book ou l'horaire de la manifestation.

Carte de controle horaire

Carte ou livret (avec ou sans dispositif électronique) destiné à la saisie des temps enregistrés aux différents points de contrôle prévus sur l'itinéraire.

Carte de controle de passage

Carte ou livret destiné aux timbres ou aux enregistrements des différents contrôles de passage sur l'itinéraire. Elle peut être combinée ou non avec la carte de contrôle horaire.

3. OFFICIALS

Le délégué FIVA

Le CE de la FIVA désignera un ou plusieurs Observateur(s) pour les manifestations mondiales de la FIVA et les manifestations FIVA Premier. L'Observateur de la FIVA contrôlera et examinera tous les aspects de la manifestation et remplira et soumettra le rapport de l'intendant de la FIVA à la CE.

L'Observateur FIVA

La CE peut nommer un observateur FIVA pour certaines manifestations. L'observateur examinera tous les aspects de la manifestation et remplira et soumettra le rapport de l'observateur FIVA à la CE.

Le Directeur de Course

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement de la manifestation et de ses dispositions pendant le déroulement de la manifestation.

Le Scrutateur

L'organisateur de chaque manifestation désignera des Scruteurs qualifiés pour vérifier la conformité des véhicules avec leur carte d'identité FIVA, le Règlement de la manifestation et le contrôle technique.

Tous les véhicules doivent être en bon état de marche et de sécurité. Tout véhicule qui ne répond pas aux exigences du Règlement ou qui ne passe pas les contrôles de sécurité ne sera pas autorisé à prendre le départ de la manifestation.

L'Officier de Liaison des concurrents (CLO en Anglais)

L'organisateur peut désigner un officier de liaison des concurrents. Le CLO doit être facilement identifiable par les participants et son nom, ses coordonnées et sa photo doivent être publiés dans le règlement de l'épreuve et affichés sur le tableau d'affichage officiel.

4. DESCRIPTIONS DE L'ÉVÈNEMENT

L'organisateur doit fournir tous les détails concernant le déroulement de l'épreuve et les officiels, dans le cadre du règlement de l'épreuve.

Par exemple : l'emplacement du départ et de l'arrivée, l'horaire de l'ensemble de la manifestation, la durée de la manifestation, le nombre de jours et d'étapes, le type de navigation, le nombre de sections de régularité et/ou d'épreuves, l'itinéraire d'étalonnage du tripomètre, etc.

Des itinéraires, des vitesses moyennes et des règles différentes peuvent être stipulés par les organisateurs pour les différentes classes de véhicules.

5. CONDITIONS D'ADMISSION

Dates

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions doivent être stipulées dans le règlement de la manifestation.



Liste d'Inscription

Pour les manifestations FIVA World et FIVA Premier, la liste complète des véhicules participants doit être envoyée à l'Intendant FIVA une fois la date de clôture atteinte. Cette liste doit également indiquer les véhicules munis d'une carte d'identité FIVA et, si possible, le numéro unique de la carte d'identité FIVA.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription doivent être précisés dans le règlement de la manifestation.

Remboursement

L'organisateur peut préciser dans le règlement de la manifestation les conditions de remboursement partiel des droits d'inscription

Nombre d'inscriptions

Le nombre minimum et maximum d'inscriptions est précisé dans le règlement de la manifestation.

Refus d'inscription

En cas de refus d'une inscription par les organisateurs, ceux-ci doivent en informer le demandeur. Les organisateurs ont le droit de refuser une inscription sans en donner la raison.

6. PARTICIPANTS ELIGIBLES

Les participants qui souhaitent prendre part à l'événement doivent être en possession d'un permis de conduire valide.

Les navigateurs ou les passagers ne sont pas tenus de posséder un permis de conduire, sauf s'ils doivent conduire pendant l'événement.

Si le conducteur n'est pas le propriétaire, il doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire pour utiliser/conduire le véhicule.

7. VEHICULES ÉLIGIBLES

Classification de la période du véhicule

Dans toutes les manifestations du calendrier de la FIVA, seuls les véhicules conformes au code technique de la FIVA peuvent participer.

D'autres formes de classification peuvent être utilisées et des sous-divisions sont autorisées.

L'acceptation d'une inscription dans une certaine classe est laissée à la discrétion de l'organisateur.

L'organisateur peut introduire un système de coefficient permettant aux véhicules plus anciens de concourir avec les véhicules plus jeunes.

Équipement

L'équipement électronique/mécanique autorisé sera stipulé dans le règlement de l'événement.

8. ASSURANCE – DÉCLARATION D'INDEMNISATION

Assurance de l'organisateur

Le règlement de la manifestation doit indiquer les coordonnées de la compagnie d'assurance, le numéro de la police et les garanties incluses ou exclues.

Assurance de l'équipage

Les participants doivent contracter une assurance appropriée qui les couvre pendant la durée de l'événement.

Déclaration d'indemnisation

Avant le début de l'événement, les participants doivent signer le formulaire d'inscription et un formulaire de déclaration d'indemnisation : Par exemple :

« J'ai bien lu le règlement de la manifestation et j'accepte de m'y conformer. Je déclare que je suis physiquement et mentalement apte à participer à l'événement et que je suis compétent pour le faire. Je reconnais que je comprends la nature et le type de l'événement ainsi que le risque potentiel et j'accepte ce risque. Je déclare qu'à ma connaissance, le(s) conducteur(s) possède(nt) le niveau de compétence nécessaire pour une manifestation du type de celle à laquelle cette inscription se rapporte et que le véhicule inscrit est adapté et en état de marche pour la manifestation et qu'il est conforme au code de la route et aux réglementations relatives à l'utilisation sur la voie publique. Je déclare que l'utilisation du véhicule inscrit sera couverte par une assurance telle que requise par la loi du (des) pays traversé(s). Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide. »

9. COMPORTEMENT DE L'ÉQUIPAGE

Code de la route

Pendant toute la durée de la manifestation, les équipages doivent respecter le code de la route du ou des pays traversés.

Les sanctions en cas d'infraction doivent être mentionnées dans le règlement de la manifestation.

Vitesse

L'organisateur doit contrôler la vitesse des participants au moins une fois par jour.

Les sanctions pour excès de vitesse doivent être mentionnées dans le règlement de la manifestation.

10. DOCUMENTS STANDARD - PROCEDURES

Publication du règlement

Le règlement définitif de la manifestation doit être publié au moins un mois avant le début de la manifestation.

Des copies numériques doivent également être mises à la disposition de l'observateur de la FIVA par courrier électronique ou par téléchargement sur le site Internet de l'organisateur.

Road book

All participants will receive a road book containing an outline of the route.

Cartes de controle du temps

Les cartes de contrôle doivent être adaptées à tous les contrôles horaires et doivent être émises au moins pour chaque section. L'organisateur peut utiliser un système de chronométrage électronique.

Un commissaire est la seule personne autorisée à inscrire des temps sur la carte de contrôle, sauf en cas de régularité de l'auto-départ.

La carte de contrôle doit être adaptée aux inscriptions qui doivent être faites par l'équipage lorsque des contrôles de passage, sans personnel de l'organisation, sont utilisés le long de l'itinéraire.

L'absence de cachet, de signature d'un contrôle, d'inscription de temps, d'inscription d'un contrôle sans personnel ou la non-remise de la carte de contrôle à chaque contrôle entraînera une pénalité.

Limite de vitesse

La vitesse moyenne maximale pour chaque étape d'une épreuve de régularité se déroulant sur des routes publiques ne doit pas dépasser 50 km/h, ou les vitesses moyennes maximales autorisées par les autorités gouvernementales des pays concernés pour de telles épreuves automobiles.

Sur les autoroutes, les routes fermées, les circuits ou dans les régions éloignées avec de larges routes ouvertes, la vitesse moyenne peut être augmentée jusqu'à 80 km/h avec l'autorisation de l'ANF (ou de la FIA-ASN) du pays dans lequel l'épreuve a lieu.

Les pénalités pour excès de vitesse doivent être mentionnées dans le règlement de l'épreuve.

11. CONTROLES

Prescriptions générales

De préférence, les contrôles horaires, les contrôles de passage avec équipage, le début et la fin des sections de régularité doivent être indiqués au moyen de panneaux appropriés. Les contrôles de passage sans personnel peuvent être indiqués par tout autre moyen spécifié dans le règlement de la manifestation.

Une zone de 25 mètres de rayon autour du contrôle sera considérée comme la zone de contrôle.

Les contrôles doivent être prêts à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure de passage prévue du premier participant. Sauf décision contraire du directeur de course, les contrôles seront fermés 30 minutes après l'heure de passage du dernier participant.

À tout contrôle, les participants doivent se présenter dans l'ordre et la direction de l'itinéraire. Les sanctions en cas d'infraction doivent être précisées dans le règlement de l'épreuve. Les participants doivent suivre les instructions du commissaire du poste de contrôle.



Dans le cas où un ou plusieurs contrôles sont annulés pour quelque raison que ce soit avant le passage du premier participant ou après le passage d'un certain nombre de participants, il appartient au directeur de course de décider de la marche à suivre.

Contrôles de passage

Aux contrôles de passage avec personnel, le commissaire doit tamponner et/ou signer la carte de contrôle sans mentionner l'heure du passage.

Pour les contrôles non surveillés, les participants doivent simplement tamponner ou écrire eux-mêmes les caractères du contrôle sur la carte de contrôle. La pénalité pour avoir manqué un contrôle de passage doit être spécifiée dans le règlement de l'épreuve.

Contrôles horaires

La procédure d'enregistrement commence lorsque le véhicule et l'équipage entrent dans la zone de contrôle. L'heure d'enregistrement correspond au moment où l'équipage remet sa carte de contrôle au commissaire.

Les pénalités pour arrivée anticipée ou tardive, ou pour avoir manqué un contrôle, seront précisées dans le règlement de l'épreuve.

Il n'est pas permis de rattraper le temps perdu dans les sections neutres ou de courte distance.

Les pénalités pour avoir manqué un contrôle horaire doivent être précisées dans le règlement de l'épreuve.

Les équipages peuvent se présenter à l'avance sans pénalité au dernier contrôle horaire d'une journée ou d'une épreuve, sous réserve des limitations spécifiées dans le règlement.

Le fait de manquer le dernier contrôle horaire de l'épreuve entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Retard maximum autorisé

Tout retard excédant un temps mentionné, généralement 30 minutes, sur l'heure de passage prévue de l'équipage à un contrôle sera considéré comme une absence au contrôle.

Contrôles de regroupement

A l'arrivée à un contrôle de regroupement, les équipages doivent remettre leur carte de contrôle et ils recevront les instructions pour leur redémarrage.

12. DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

Sections de régularité

En règle générale, les sections de régularité sont organisées sur des routes ouvertes à la circulation publique.

Les équipages doivent parcourir les sections de régularité à des vitesses moyennes fixées par l'organisateur. La vitesse moyenne sur une section de régularité peut varier.

L'organisateur peut mettre en place des points de chronométrage intermédiaires le long du parcours.

L'organisateur doit préciser l'organisation et le déroulement des sections de régularité dans le règlement de la manifestation.

Les détails concernant les pénalités en cas de dépassement de la moyenne fixée doivent être mentionnés dans le règlement de l'épreuve.

Sections de régularité fermées

Des sections de régularité fermées peuvent être organisées sur des zones fermées à toute autre circulation.

Les détails concernant le déroulement de la section et les pénalités en cas de dépassement du temps fixé doivent être précisés dans le règlement de l'épreuve.

Systemes de Navigation

Le cas échéant, les organisateurs doivent fournir une description détaillée des systèmes de navigation qui seront utilisés pendant la manifestation dans le règlement.

Reconnaissance

Toute forme de reconnaissance de l'itinéraire de l'épreuve avant le départ ou pendant l'épreuve par l'équipage ou toute autre personne liée à l'équipage est interdite. Les infractions seront sanctionnées par :

- a) l'interdiction pour le coupable de prendre le départ de l'épreuve ou
- b) l'exclusion pendant l'épreuve.

13. SERVICE - ASSISTANCE

Les réparations et le ravitaillement en carburant sont autorisés pendant toute la durée de l'épreuve par les membres de l'équipage. Toute forme d'aide organisée par le participant avant l'épreuve n'est pas autorisée.

L'organisateur doit mentionner dans le règlement de la manifestation s'il fournit une aide quelconque aux participants pendant la manifestation.

Controle du bon état du marche du véhicule

Tous les véhicules doivent être sûrs et en bon état de marche. Si un véhicule ne passe pas ces contrôles, il ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'événement.

Controles Administratifs

Les organisateurs doivent mettre en place un contrôle pour vérifier au moins :

- les permis de conduire ;
- la signature d'une déclaration d'indemnisation
- pour obtenir les détails de l'assurance si ceux-ci ne sont pas indiqués sur le formulaire d'inscription.

14. DEMARRAGE - REDEMARRAGE

Demarrage

Avant le départ de l'épreuve, l'organisateur peut rassembler tous les véhicules concurrents dans une zone d'attente afin d'améliorer l'intérêt promotionnel et médiatique. Les détails doivent être mentionnés dans le règlement de l'épreuve.

L'organisateur doit programmer le départ des véhicules conformément à la liste de départ et à un intervalle d'au moins 30 secondes.

Si un équipage se présente après l'heure de départ prévue au début de la manifestation, il sera pénalisé.



Redemarrage

The starting order for the 2nd day or thereafter shall be left to the discretion of the organiser.

15. RESULTATS - PROTESTATIONS

Les participants ne seront pris en compte pour les classements finaux que s'ils franchissent l'arrivée de l'épreuve avec le véhicule engagé fonctionnant par ses propres moyens.

Les résultats sont établis en additionnant les pénalités encourues sur le parcours et toutes les autres pénalités. Les pénalités peuvent être exprimées en temps ou en points de pénalité.

Les résultats suivants peuvent être publiés au cours de l'épreuve :

Résultats provisoires : publiés à la fin d'une étape ou d'une journée.

Résultats provisoires définitifs : publiés à la fin de l'épreuve.

Résultats finaux officiels* : publiés après la résolution de toute question/protestation et l'approbation de l'intendant de la FIVA (s'il s'agit d'une manifestation mondiale de la FIVA ou d'une première manifestation de la FIVA).

*L'heure de publication des résultats finaux, modifiée si nécessaire, doit être affichée sur le tableau d'affichage officiel, qui peut être physique et/ou numérique.

Resolution des égalités

L'organisateur doit indiquer dans le règlement comment les égalités doivent être résolues, par exemple, la distance la plus courte, la plus petite cylindrée, etc.

Requetes

Les résultats provisoires peuvent être contestés pendant une période de 30 minutes après leur affichage sur le tableau officiel. Toute demande doit être remise à l'officier de liaison des concurrents ou directement au directeur de course. Le directeur de course étudiera chaque réclamation et prendra une décision. Si le plaignant n'est pas satisfait, il a le droit de protester.

Réclamations

Toute réclamation écrite doit être déposée par un seul participant et peut être déposée contre un seul participant ou contre l'organisateur. Le dépôt d'une réclamation doit être effectué conformément au Code des Manifestations de la FIVA et au Règlement de la manifestation.

Toute réclamation doit être remise, accompagnée du droit de réclamation applicable, au directeur de course au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats finaux provisoires. Le règlement de l'épreuve contient des informations sur le droit de réclamation.

Si le plaignant n'est pas satisfait, il a le droit de faire appel.

Appels

Si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il a le droit, sans frais supplémentaires, de faire appel auprès de la FIVA ou du panel des commissaires, dont le verdict est définitif. Si la réclamation est acceptée, les frais de réclamation seront remboursés.



16. PRIX – REMISE DES PRIX

Le règlement de la manifestation contient des informations sur l'heure, le lieu et le code vestimentaire de la cérémonie de remise des prix.

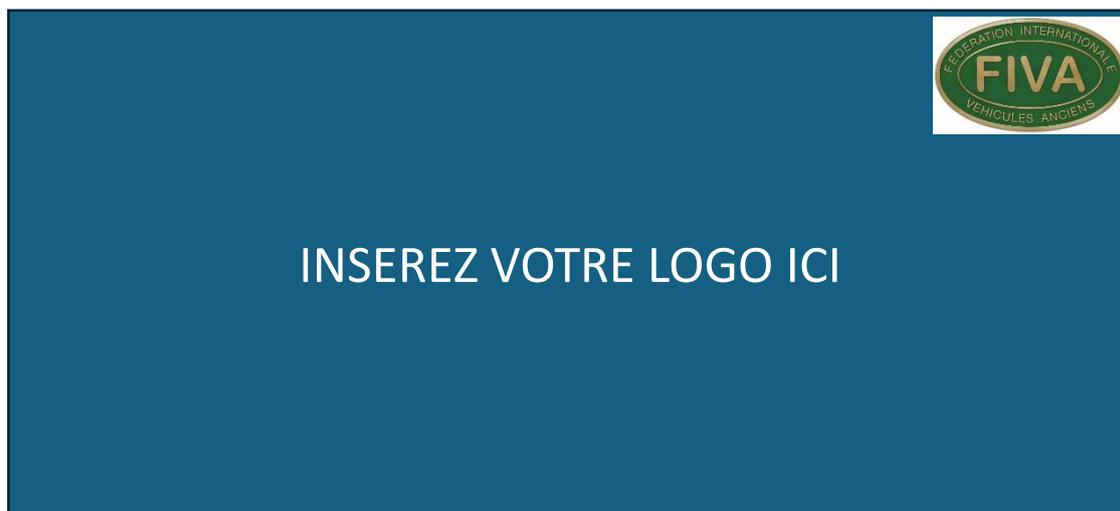
17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez adresser un courriel à events@fiva.org.

18. EXEMPLE DE ROADBOOK

Rallye de régularité - Modèle de règlement complémentaire

Modèle de page d'en-tête



Date et nom de l'évènement

RÈGLEMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Ce modèle est destiné aux organisateurs de manifestations FIVA REGULARITE qui souhaitent créer un règlement supplémentaire conforme au CODE DES MANIFESTATIONS DE LA FIVA et aux REGLES STANDARD POUR LES MANIFESTATIONS REGULARITE.]

Index

Introduction

Nom de l'évènement: [Nom]

Date de l'évènement: [Date]

Art. 1.1 Preambule

Cette manifestation se déroulera conformément au CODE DES MANIFESTATIONS DE LA FIVA (FEC) ET AUX RÈGLES STANDARD POUR LES MANIFESTATIONS DE RÉGULARITÉ, au code technique de la FIVA et aux règlements de l'ANF. Le règlement national sur la circulation routière s'applique. Sauf disposition contraire du présent Règlement complémentaire, les dispositions des Règles et Règlements susmentionnés s'appliquent.

Toute modification, tout amendement et/ou tout ajout aux Règles et Règlements se fera sous la forme de bulletins numérotés et datés.

Les différents documents seront rédigés en anglais *et dans la langue du pays d'accueil*. En cas de divergence, le texte en langue anglaise fera foi.

--	--	--

Art. 2.7 Lieu du QG de la manifestation et coordonnées

Nom: [Nom]
 Rue: [Adresse]
 Ville, Code [Ville]
 Téléphone: Téléphone]
 E-mail [Adresse Email]
 Coordonnées GPS:

Siege du QG en Opération : de : [date et heure] A : [date et heure]

Tableau d'affichage officiel (ONB) : [Lieu]
 Tableau d'affichage numérique DNB) : [Site Web]

Programme par ordre chronologique et lieux

	Location:	Date:	Time:
Publication du reglement complémentaire		[Date]	[Heure]
Ouverture des inscriptions		[Date]	[Heure]
Date de cloture des inscriptions a tarif reduit		[Date]	[Heure]
Date de cloture des inscriptions		[Date]	[Heure]
Date de publication de la liste des inscriptions	Internet (DNB)	[Date]	[Heure]
Conférence de presse avant l'événement		[Date]	[Heure]
Collecte du matériel et des documents		[Date]	[Heure]
Contrôles administratifs		[Date]	[Heure]
Scrutateur	Adresse/ GPS	[Date]	[Heure]
Publication de la liste de départ pour la cérémonie de départ	Officiels	[Date]	[Heure]
Organisation du Départ		[Date]	[Heure]
Départ du rallye - étape 1		[Date]	[Heure]
Arrivée étape 1 (heure estimée de la 1 ^{ère} voiture)		[Date]	[Heure]
Classement partiel non officiel	Officiel NB + DNB		[Heure]
Publication de la liste de départ de l'étape 2	Officiel NB + DNB	[Date]	[Heure]
Départ de l'étape 2			[Heure]
Conférence de presse après le rallye (SI elle a lieu)		[Date]	[Heure]
Publication du classement provisoire	Officiel NB + DNB	[Date]	[Heure]
Publication du classement final	Officiel NB + DNB	[Date]	Après signature par les commissaires et après expiration du délai de réclamation
Cérémonie de la Remise des Prix	LIEU/ GPS	[Date]	[Heure]



Entrées

Art. 4.1 Date limite d'inscription

Voir le programme dans l'ordre chronologique (RS Art. 3)

Art. 4.2 Procédure d'inscription

Les candidatures doivent être soumises conformément à l'art. 3 de la RS

Une demande d'inscription électronique (Internet) sera acceptée sur le site web de l'organisateur [**site web**]. Une demande d'inscription électronique doit être confirmée par une signature personnelle du concurrent au plus tard lors des vérifications administratives. Un changement de concurrent est autorisé jusqu'à la clôture des inscriptions.

Seul le concurrent inscrit à l'épreuve sera autorisé à faire cette demande.

Adresse pour le formulaire d'inscription :

Nom: [Nom]
Rue: [Rue]
Ville/code [Ville/ Code postal]
E-mail: [Email adresse]

Une demande d'inscription (également faite par voie électronique) ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'inscription.

Art. 4.3 Nombre de concurrents admis et classes de véhicules

Art. 4.3.1 Le nombre de concurrents est limité à : [*nombre maximum de véhicules*]

Art. 4.3.2 Véhicules éligibles

L'organisateur a le droit d'accepter ou de refuser la participation sans donner de raison. La répartition par classe est la suivante :

Class A - Ancetre	Construit avant 1905
Class B - Veteran	Construit entre 1906 et 1919
Class C - Vintage	Construit entre 1920 et 1931
Class D – Apres Vintage	Construit entre 1932 et 1946
Class E – Apres guerre	Construit entre 1947 et 1961
Class F – Classique	Construit entre 1962 et 1971
Class G	Construit entre 1972 et 1981
Class H	Construit entre 1982 et 1992
Class Y – YoungTimer	Véhicules entre 20 et 29 ans

Art. 4.4 Droits d'entrée/forfaits de droits d'entrée

EUR [Prix] Jusqu'à la date de clôture des inscriptions avec des droits d'inscription réduits
EUR [Prix] Jusqu'à la date de clôture des inscriptions
EUR [Prix] Entrée d'une équipe

Art. 4.5 Paiement

Les droits d'inscriptions doivent être payés par virement bancaire sur le compte indiqué ci-dessous (dans ce dernier cas, une preuve adéquate du paiement doit être jointe au formulaire d'inscription) :

Coordonnées bancaires de l'organisateur:

[Nom de la banque]	[Titulaire du compte]
Banque	Titulaire du compte
[IBAN]	[BIC]
IBAN	BIC

Art. 4.6 Remboursement des droits d'inscription

Les droits d'inscription sont remboursés intégralement

- Si la manifestation n'a pas lieu
- Aux équipes dont la demande d'inscription est rejetée

L'organisateur peut rembourser partiellement les droits d'inscription si un concurrent ne peut pas participer à l'événement en raison d'un cas de force majeure dûment prouvé.

Couverture d'assurance

[Le règlement complémentaire doit donner des précisions sur les assurances souscrites par l'organisateur].

Contrôles administratifs**Art. 6.1 Documents à présenter :**

Afin de réduire au minimum nécessaire la durée des contrôles administratifs, veillez à apporter et à présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du conducteur et (du co-conducteur)
- Carte d'identité FIVA le cas échéant, HTP FIA et HRCP FIA
- Certificat d'assurance du véhicule
- Certificat d'assurance du véhicule § Carte grise du véhicule
- (Documents supplémentaires si nécessaire]

7.Scrutateur,**Art. 7.1 contrôle technique, lieu, date et heure**

Les véhicules peuvent être présentés au contrôle technique par un représentant de l'équipe. Voir programme (SR Art. 3)

[programme détaillé le cas échéant]

Art. 7.2 Contrôles techniques, documents obligatoires

- Carte d'identité FIVA ID si applicable, FIA HTP and FIA HRCP
- Documents d'immatriculation

L'installation du système de suivi sera effectuée lors du contrôle technique.

Art. 7.3 Horaire des contrôles



Voir programme (SR Art. 3)

*[Calendrier détaillé, le cas échéant
]*

Art. 8. Procédures et ordre des départs

Il y aura un départ protocolaire. [ou] Il n'y aura pas de départ protocolaire.

Avant le départ, il y aura [ou pas] de zone de départ.

Art. 9. Tapis de protection pour l' environnement

Chaque participant doit protéger le sol avec un tapis de protection pour l' environnement.

L' obligation de protéger le sol avec un tapis environnemental, composé d' une partie supérieure absorbante et d' une partie inférieure imperméable, est attribuée aux concurrents.

Art. 10. Classement

Le classement final ne sera pas distribué après l' épreuve. Le classement final sera publié sur le site web [et / ou] sur le tableau d' affichage numérique *[ajoutez ici votre URL]*.

10.1 Cas d' ex aequo

En cas d' égalité des résultats, le véhicule le plus ancien est avantagé, même s' il s' agit de la même année. L' avantage va au moteur de plus petit volume

Art. 11. Heure officielle utilisée pendant le rallye

[Heure officielle utilisée] par exemple [heuret]

Art. 12 Remise des prix

Classement Général:

[Ajouter la coupe/Prix á attribuer]

Classement par classe

[Ajouter la coupe/Prix á attribuer]

[Ajouter la coupe/Prix á attribuer]

Art.13. Protestation / Redevance

Les dispositions du Code des Manifestations de la FIVA seront appliquées. Le droit de réclamation appartient exclusivement au concurrent qui s' estime lésé par une décision, un acte ou une omission d' un organisateur, d' un officiel, d' un autre concurrent ou de toute autre personne liée à la manifestation. Toute réclamation doit être examinée par le directeur de course.

La réclamation doit être faite par écrit, accompagnée de la taxe de réclamation de euros et déposée au plus tard 30 minutes après la publication des résultats provisoires. Le directeur de course doit informer la FIVA et les autres commissaires de manifestation de l' heure et du lieu de l' audition du protestataire, qui aura lieu avant que les résultats ne soient déclarés définitifs. Tous les commissaires de manifestation doivent être présents à cette audience mais doivent s' abstenir de prendre part aux discussions. La publication des résultats définitifs est suspendue jusqu' à ce que la décision finale soit prise. Toutes les parties doivent être informées de la tenue de l' audience par le directeur de course et celle-ci doit avoir lieu dès que possible après la réception de la réclamation. Les parties ont le droit de citer des témoins, mais doivent exposer leur propre cas et n' ont pas le droit d' être représentées par un avocat. Si l' une des parties ne se présente pas à l' audience après en avoir été dûment informée, l' officiel peut rendre un jugement par défaut. Les vidéos privées ne sont pas acceptées comme preuve. L' audition de la protestation doit se dérouler en privé, en présence des seules parties concernées.



Art. 14. Appel

Si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il a le droit, sans frais supplémentaires, de faire appel au panel des commissaires, dont le verdict est définitif et doit être communiqué avant que les résultats ne soient déclarés définitifs.

Art 15 COMPORTEMENT DES EQUIPAGES

Art. 15.1 Code de la route

Pendant toute la durée de la manifestation, les équipages doivent respecter le code de la route du (des) pays traversé(s). Les sanctions en cas d'infraction doivent être mentionnées dans le règlement de la manifestation.

Appendix 1 – EXEMPLE DE PAGE DE ROAD BOOK

Starting point/ Начална точка		Total Distance in KM from TC to TC/ Разстояние в км. от ЧК до ЧК		Target time to next TC/ Целево време до следващата ЧК	
Final point/ Крайна точка		Distance/Разстояние		Target time/Целево време	
TC/ЧК 8 - Zlatitsa		TC/ЧК 9 - Mirkovo		35,54 km 44 min	
Distance/Разстояние		Direction/Посока		Information/Информация	
Total/ Общо	Partial/ По части			Distance Regress/ Оставащо разстояние	
34,52	0,08			TC/ ЧК 6 - Sapareva bania Start/Старт RT/PT 5	1,02
(0,00)	(0,00)	61			(0,00)
34,65	0,13			Finish/Финал RT/PT 4	0,89
		62			(0,00)
34,70	0,05			Strat/ Старт SAT / СИТ 3 SK/ СК 9-12	0,84
		63			(0,00)
34,95	0,25			Special Control/ Специална контрола SC/ СК 13 Finish/Финал SAT/СИТ 3	0,59
		64			
35,05	0,10			Сапарево Saparevo 2	0,49
		65			
	0,07				2
		Direction to follow/ Посока за следване			

Annexe 2 - Responsable des relations avec les équipages

Noms, photos, numéro de portable et son emploi du temps

Annexe 3 – Exemple d'itinéraire

ITINERARY	Distance km.	For time h/min	First car
DAY 1, Wednesday, 08 June 20	63,22	4h 25min	14:30
TC 0	21,83		14:30
<i>SAT 1 (sk 1)</i>			
<i>SAT 2 (sk 2 - 5)</i>			
		1h 15min	
<i>SAT 3 (sk 6 - 9)</i>			
TC 1			15:45
<i>Pause</i>			
		0h 10min	
TC 2	TC 2/START RT 1	10,43	15:55
<i>START RT 1</i>			
	<i>9,03 km</i>	0h 30min	
<i>FINISH RT 1</i>			
TC 3			16:25
<i>Pause Bachkovo Monastery</i>			
		0h 30min	
TC 4	30,96		16:55
<i>SAT 4 (sk 10 - 11)</i>			
		1h 30min	
<i>SAT 5 (sk 12 - 15)</i>			
TC 5	HQ		18:55

Appendix 4 – Manuel du système de suivi pour les concurrents A la discrétion de l'organisateur